

Le 29 avril 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 avril 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Absents :**

Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :**

Mme Clémence SABAUT à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Jennifer DAUPHY-SABY à Mme Valérie PICQ, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

**Secrétaire :** M. Pierre CLAVEL

**OBJET : Acquisition du fonds de commerce de bar restauration « La première fois », appartenant à Monsieur Jean VERZELETTI**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune envisage d'acquérir le fonds de commerce de bar restauration « la Première fois » avec licence IV, sis 14 place de l'église, pour un montant de 39 000 €.

Il explique que le propriétaire du fonds de commerce, Monsieur Jean VERZELETTI, a proposé à la vente son fonds et qu'il paraît opportun de l'acheter pour maintenir la vie économique du bourg en offrant aux habitants un lieu de vie et de rencontre, à l'issue des travaux de requalification de la place de l'église qui débutent en juin 2024.

Le bail commercial lié à cette activité est d'un montant de 530 € TTC à conclure avec les propriétaires, Madame et Monsieur MOULIN.

*Le Conseil Municipal,*

*Après avoir délibéré, par 20 votes pour et 5 abstentions (Mme Karine BREURE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN). M GARDE ne prenant pas part au vote*

**DECIDE :**

↓ **D'APPROUVER** l'acquisition du fonds de commerce de bar restauration « la Première fois » pour un montant de 39 000 € ;

↓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent (acte de cession à conclure avec Monsieur Jean VERZELETTI, bail commercial à conclure avec Madame et Monsieur MOULIN).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240430-39-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

Fait à La Fouillouse, le 30 avril 2024



Le secrétaire de séance,

Pierre Clavel

Pour Le Maire empêché,  
Philippe BONNEFOND  
1<sup>ER</sup> Adjoint

